

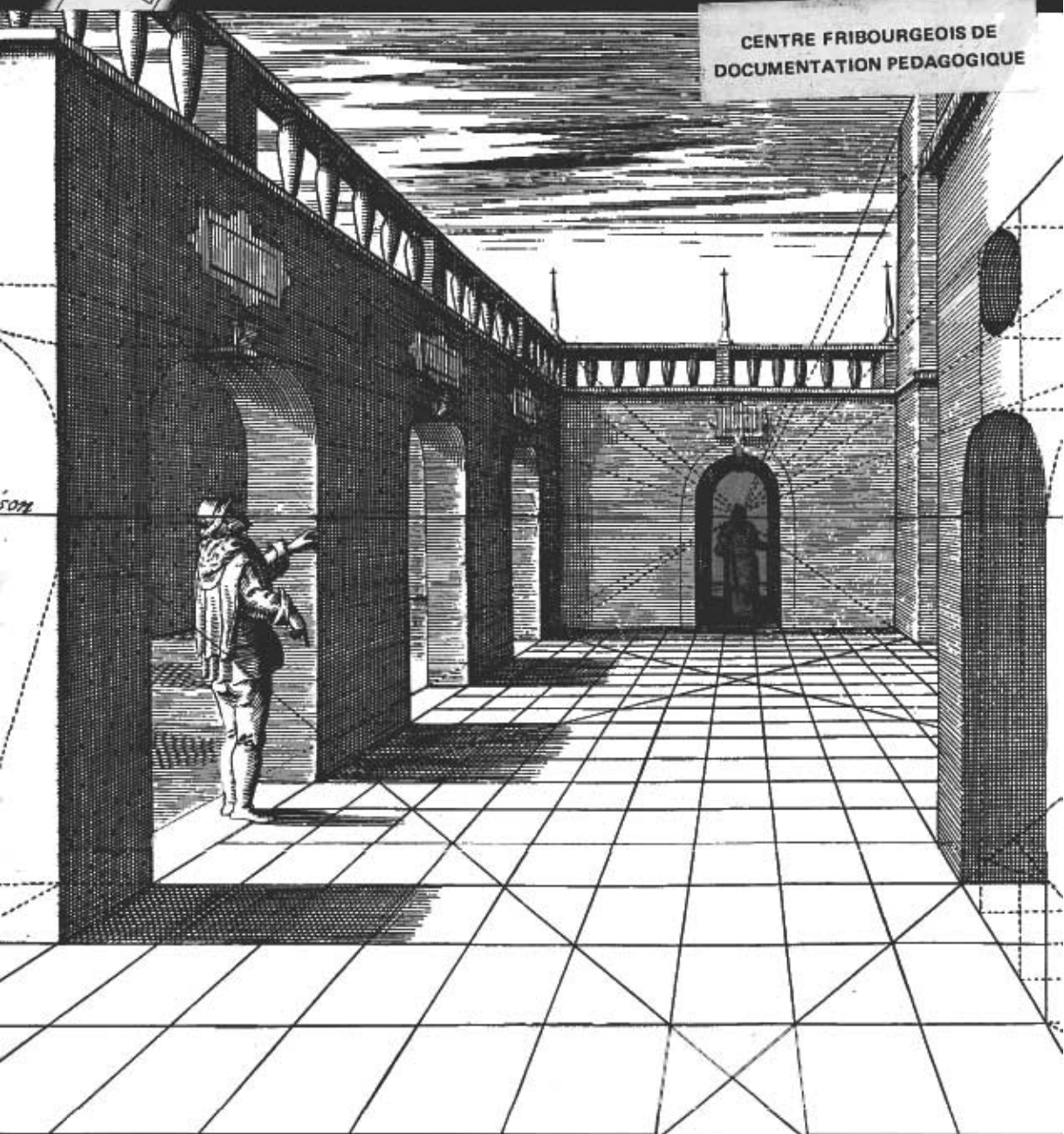
FRIBOURG

N°100

Trimestriel

Octobre 1993

CENTRE FRIBOURGEOIS DE
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE



Perspectives

SOMMAIRE

Perspectives bouchées?

Droit de recours menacé	Gérard Bourgarel	4
Des exemples actuels		6

Biens culturels incongrus?

La Commanderie de Malte en danger		14
Patrimoine rural: pour un concours	Jean-Luc Rime	16
Rue de Romont: dilemme embarrassant	Gérard Bourgarel	18
Patrimoine contemporain	Christoph Allenspach	20
Patrimoine industriel	Gérard Bourgarel	24
Et la culture?		28

En bref		30
---------	--	----

Perspectives

Eurocultures	Dan Bernfeld	32
Nos futurs «repères fribourgeois»		34

Crédit photographique:

Primula Bosshard, Fribourg: pp. 9 à 12

Alois Lindenmann, Fribourg: pp. 24 à 27

Perspectives gravées tirées de l'ouvrage de Jan Vredeman de Vries, Amsterdam 1605.

Imprimerie Mauron + Tinguely & Lachat SA, Villars-sur-Glâne. Tirage: 4'200 ex.



PRO FRIBOURG

Secrétariat: Stalden 14, 1700 Fribourg

CCP 17 - 6883-3, Fribourg

Tél. 037 - 22 17 40

(Permanence mardi + jeudi)

Fax 037 - 23 23 87

Abonnement-cotisation 1994: (comprenant 2 cahiers spéciaux)

Ordinaire: 38 fr. De soutien: 50 fr.

Tarif réduit: 26 fr. / étudiants, apprentis, 3^e âge

100^e numéro!

Le temps de jeter un regard en arrière, d'apprécier le chemin parcouru et il nous faut repartir de l'avant.

PRO FRIBOURG progresse; de régional, notre mouvement prend une dimension cantonale. Le succès de nos cahiers spéciaux, l'afflux de nouveaux membres et lecteurs nous incitent à faire plus et mieux (non, nous ne reprenons pas le slogan officiel!).

Dès lors, le temps manque pour faire la fête ou dresser un bilan. Ce 100^e numéro coïncide avec l'entrée en vigueur des lois sur les biens culturels, de lois dont la vacuité est consternante: elles serviront trop souvent à jeter un voile pudique sur l'absence de volonté politique de préserver notre identité et notre mémoire. La responsabilité de la conservation du patrimoine sera désormais largement reportée sur les communes. Il faut donc s'attendre au meilleur et au pire, le pire étant le plus souvent irréversible et le meilleur jamais définitivement acquis.

Notre tâche se complique, alors que le droit à recourir nous est contesté, nouvelle loi aidant. Reste l'appel à l'opinion publique, rendant notre revue plus nécessaire que jamais. Déjà le vent de déréglementation qui souffle sur nos institutions va entraîner, en novembre devant le Grand Conseil, une révision de la loi sur l'aménagement du territoire, avec, paradoxalement, des carcans nouveaux, muselant les oppositions avec la suppression de l'effet suspensif et l'introduction de «sûretés». La déréglementation est à sens unique, quand elle «libère» les appétits et restreint les droits du citoyen. Il y a donc référendum dans l'air!

Par chance, nous sommes maintenant aptes à couvrir le canton. C'est un renouvellement, car les thèmes qui se présentent à nous sont inépuisables et nous pouvons maintenant aborder des sujets de façon professionnelle dans des domaines qui ne sont pas commerciaux et qui, sans nous, ne feraient jamais l'objet de publications. Voyez Barberêche, les chemins de St-Jacques et nos projets à venir, dont celui de Noël prochain sur la ferme d'Invaud.

PRO FRIBOURG a donc son rôle à jouer dans ces temps d'incertitude, à la recherche de nouveaux repères. Fribourg offre un cadre de vie, le nôtre. Fribourg a de nombreux atouts culturels, à commencer par son bilinguisme, sa façon d'être une Suisse en miniature entre lacs et montagnes. Une façon d'être qui n'est pourtant pas repli sur soi mais ouverture sur le monde: nos nombreux expatriés et le rayonnement de notre université nous y ont formés.

Merci à toutes et à tous: votre fidélité, votre intérêt nous ont permis de grandir et de nous affirmer.

PRO FRIBOURG

Perspectives bouchées

Pro Fribourg a beau se bien porter et progresser, nous devons nous apprêter à affronter de sombres perspectives. Un tel vent de déréglementation se déchaîne actuellement que des droits fondamentaux, tant pour les associations que pour les citoyens, sont en passe d'être démantelés ou sérieusement rognés.

La nouvelle loi sur les biens culturels, au lieu de donner suite à l'initiative de Villarepos, va à son encontre. Entrée maintenant en application, elle limite les possibilités de recours, de préavis et d'action tant des associations de protection que des organes officiels de la conservation. Les uns et les autres sont, dans le climat actuel, traités pêle-mêle de gêneurs.

Mais un danger encore plus pressant se dessine: la motion Schmutz, acceptée en son temps par le Grand Conseil, commence à déployer ses effets, au point même d'alerter le motionnaire qui, sans chercher à apporter des corrections sur le fond, essaie maintenant de la rendre plus présentable.

Car ce sont des droits fondamentaux des citoyens qui sont menacés. Le droit de recours lors de mises à l'enquête, déjà sévèrement balisé, va se heurter à de nouveaux obstacles, quasi insurmontables pour qui n'a pas un portefeuille bien garni. L'effet suspensif ne sera plus automatique, ce qui crée le risque d'être, en pleine procédure, placé devant le fait accompli. Ce qui pouvait arriver qu'exceptionnellement deviendrait alors la règle établie. Voyez pour précédent «accidentel» la halle Ritter démolie dès la levée de l'effet suspensif ... au profit d'un projet qui ne verra pas le jour!

Fait encore plus grave, il sera possible, si le Grand Conseil suit le mouvement, d'exiger des «sûre-

tés» de la part des recourants. Alors même qu'un recours fondé sur des droits légitimes engloutit déjà quelques milliers de francs de frais d'avocat et de procédure, la marque des 10'000 francs étant dépassée en cas de recours au Tribunal fédéral. Ce qui demande déjà de sérieuses réflexions.

Il est clair que le dépôt de «sûretés» aura un effet dissuasif, car le montant à déposer, même limité aux dépens selon la nouvelle proposition Schmutz, le sera pendant une longue durée. De plus, il mettra, entre les mains de promoteurs indéliçables, un efficace moyen de pression et d'intimidation. Quoi qu'en dise l'avocat-notaire Jean Schmutz, ce sera là l'un des effets les plus pervers de sa motion: établir une inégalité de fait au profit de ceux qui disposent de moyens financiers.

Voyez ce qui vient de se passer dans le cas des riverains de l'aérodrome d'Epagny. Selon les indications fournies par l'«Objectif fribourgeois» (N° 41 du 24 septembre dernier), ils sont condamnés à payer 39'000 francs d'honoraires aux avocats de la commune de Gruyères et de la Société d'aviation. Une note salée, les avocats réclamant 385 francs de l'heure – de haut vol! – finalement réduite à 27'270 francs par le Tribunal cantonal. Après cela, qui osera encore s'interposer?

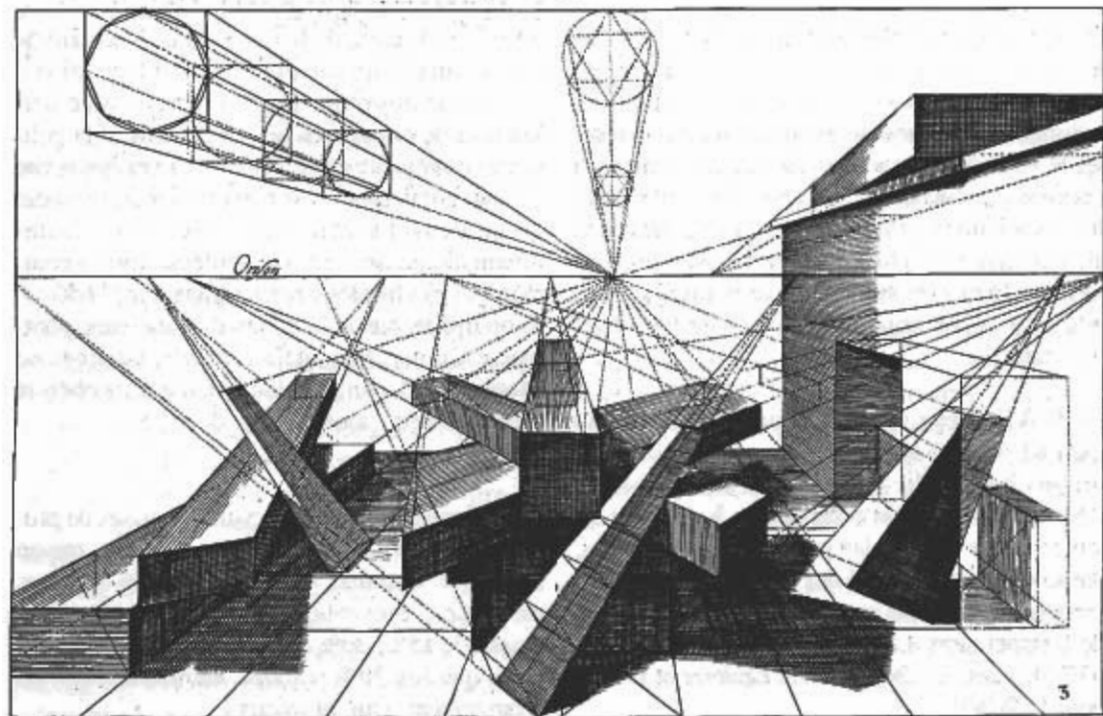
La motion Schmutz, avec ces «sûretés», vise tout particulièrement les associations de protection de l'environnement. Il en donne une curieu-

se définition en parlant d'«associations ou de commissions qui ne font pas partie des institutions démocratiques». M^e Schmutz a beau être, lui-même, président d'association (le TCS fribourgeois en l'occurrence), il n'en fait guère de cas. Mais que dire des groupes de pression, des lobbies et des corporations, bien présentes en politique et jusqu'au sein des partis? Les associations de protection sont des relais participatifs qui permettent à nombre de citoyens et citoyennes de s'exprimer et de défendre des causes par idéalisme, ce qui n'est pas toujours aisé de faire au sein même des partis.

Heureusement, le discours réducteur de M^e Schmutz n'est pas celui du Conseil fédéral. Ruth Dreifuss a clairement affirmé, le mois dernier, qu'elle luttera contre la réduction du droit de recours des organisations écologiques: «Ce droit de recours est un modèle de participation raisonnable de la société civile aux activités de contrôle de l'Etat.»

Dès lors, si le Grand Conseil venait à suivre la dérive démagogique de M^e Schmutz, il restera le recours au Tribunal fédéral et, éventuellement, à celui du référendum.

Il faut lutter contre les perspectives aberrantes!



Les associations de protection réagissent!

Sous le feu d'attaques outrageusement démagogiques, les associations de protection de l'environnement ne se laisseront pas faire. Il est vraiment trop facile de les désigner comme bouc émissaire, responsable de la crise actuelle. Les grands projets d'hier ne sont plus que ruines spéculatives et leurs promoteurs croulent sous les dettes. Avenue de la Gare-Sud, Beauregard 2000, Tour Henri, Agy, ancienne Fonderie se dégonflent tour à tour, faute de finances, mais surtout faute de perspectives de rendement.

Seuls les chantiers publics sauvent la construction d'un marasme total, mais les premiers intéressés se gardent bien de le dire.

Un Alfred Oggier clame à tous vents que ce sont les oppositions qui bloquent pour un milliard de chantiers dans la seule ville de Fribourg. M^e Schmutz et quelques autres ne font que lui emboîter le pas quand ils s'efforcent de faire taire les opposants associatifs. Car il est bien évident que les associations à but idéal seront vite muselées si, à chaque fois, elles doivent déposer des milliers de francs de sûretés. A ce mauvais coup, elles ont déjà répondu par une étude basée sur des faits.

Le WWF Suisse et ses sections ont déposé au total 81 recours en 1992, sur un bon millier de projets à l'échelle nationale et des milliers à l'échelle cantonale et communale. La plupart du temps, cela s'est terminé par un arrangement qui, dans la grande majorité des cas, satisfaisait pleinement ou au moins partiellement aux demandes de l'association. Là où il a fallu trancher, dans 63% des cas, le résultat a été également positif pour le WWF.

Pour la Ligue de Protection de la Nature, la presque totalité des conflits concernant des plans de quartiers se termine par un arrangement. Pour les corrections de cours d'eau, les routes forestières et les améliorations foncières, dans 90% des cas, cela se termine par une modification du projet et le retrait du recours. Au cours des quatorze dernières années, la ligue n'a dû recourir qu'une demi-douzaine de fois au Tribunal fédéral, et toujours avec succès.

L'ATE de son côté recherche autant que faire se peut le compromis, ainsi pour la Gare routière de Fribourg ou pour le Centre Coop de Bulle. Le seul recours au Tribunal fédéral, dans le cas du projet Avenue de la Gare-Sud, s'est terminé par un succès spectaculaire. Son intervention a imposé de nouvelles règles en matière de parkings et de circulation au centre-ville et la politique communale en ce domaine devra être revue fondamentalement. Ce n'est malheureusement qu'un nouvel avatar d'un projet où les fautes urbanistiques se sont accumulées. Tout a commencé, voici bientôt vingt-cinq ans, avec la démolition irréflectie du bâtiment de l'ancienne pharmacie Cuony. Mais déjà en 1908, Georges de Montenach déplorait le lamentable et incohérent aspect de cette, alors, entrée de ville...

Dans l'ensemble, les associations suisses de protection de l'environnement ont obtenu raison devant le Tribunal fédéral dans 40% des cas, alors que la moyenne de recours agréés se situe autour de 15%! 30% des recours ont été écartés, alors que les 30% restants aboutissaient à un arrangement. Qui dit mieux?

Halte à la démagogie!

L'ambiance qui règne au Grand Conseil fribourgeois laisse mal augurer de la révision de la LATeC, la loi sur l'aménagement du territoire. Le conseiller d'Etat chargé des Travaux publics, Pierre Aeby, pris entre l'enclume de ses chefs de service et le marteau du motionnaire Schmutz, apparaît malléable à souhait, prêt à toutes les concessions. Il a déjà rendu les armes. Ce qui ne facilite évidemment pas l'établissement, au législatif cantonal, d'une ligne de résistance des droits populaires.

Il faut dès maintenant envisager soit un recours au Tribunal fédéral, soit un recours au référendum. Les principales associations de protection du canton se sont immédiatement réunies, des ligues citées plus haut au Heimatkundeverein de la Singine, à Pro Fribourg et aux associations d'Art public de Fribourg et de la Gruyère. Elles ont adopté une résolution très ferme, disant notamment:

«Le Grand Conseil, dans le but louable d'accélérer les procédures en matière de permis de construire, (avait) accepté la motion Schmutz. Il se trouve maintenant confronté aux conséquences de cette motion qui, dépassant son but, porte atteinte aux droits des citoyennes et citoyens, ce qui, déjà, embarrasse le Gouvernement cantonal. En supprimant l'effet suspensif lors de recours et en exigeant des sûretés de la part du recourant, le projet de loi rompt avec le principe d'égalité des citoyens, tant locataires que propriétaires, empêchés de faire valoir leurs droits légitimes et de les placer devant le fait accompli, puisque les travaux pourront être exécutés avant même que le recours soit tranché.»

«Alors que le canton s'est engagé dans la simplification de la procédure, la réforme, telle que proposée, est inutile. Les associations souhaitent que le Grand Conseil appuie cette évolution sans pour autant attenter aux droits des citoyennes et citoyens, sachant que la majorité de ces mêmes citoyennes et citoyens a les moyens d'avoir le dernier mot.»

Signes avant-coureurs?

En clôture de la session de septembre, le Grand Conseil fribourgeois a entamé la révision de la LATeC. Il n'en a examiné que deux articles que déjà une décision aberrante tombait. Il a supprimé, par 55 voix contre 47, un membre de phrase:

«Il (le Service des biens culturels) donne également son préavis sur les projets importants pour l'aspect général d'un site, d'une localité, d'un quartier, d'une rue ou d'une place, même si les objets ne sont pas protégés.»

Ce qui signifie, en clair, que la notion d'«ensemble» est balayée, alors même que cette notion est maintenant généralement admise en Suisse et en Europe. Les arguments pour justifier une telle amputation volent bas: c'est dans les communes que les gens sont compétents et que les décisions, désormais, seront prises. Pas besoin de conseils d'experts pour cela.

Le deuxième round, pardon, la deuxième lecture, aura cependant lieu à fin novembre. Espérons que, d'ici là, cette bourde pourra être réparée...

Gérard Bourgarel

Le projet de Beauregard: le dialogue porte ses fruits

Persuadé de la nécessité de ne pas accroître encore la densité de la circulation aux abords du centre-ville, Pro Fribourg avait fait opposition au projet de Beauregard présenté par la Caisse de pension du personnel de l'Etat. Accessoirement, il rompait une lance en faveur du maintien de la halle des cuves de l'ancienne brasserie, remarquable bâtiment industriel des années soixante (voir Pro Fribourg N° 98 de mars dernier, p. 15).

Nous devons rapidement prendre conscience que, pour ce dernier point, le train était déjà parti, que l'éventualité de redonner une fonction à ce bâtiment représentatif n'avait pas été sérieusement envisagée et que le projet était à un stade d'avancement tel qu'il n'était plus possible de reconsidérer la chose. Déjà, en mars dernier, nous en avons fait notre deuil.

Restait l'os majeur du parking, prévu sur un des axes déjà engorgés d'entrée de Fribourg, sur une voie d'accès principal à l'Hôpital cantonal et à proximité immédiate de la gare, des transports publics et du centre-ville. Bien que notre recours ait été écarté par le Tribunal administratif, la discussion ardue s'est poursuivie. La volonté de dialogue était là: la pesée des intérêts, celui des promoteurs, des habitants actuels

et futurs du quartier, de l'intérêt public général dans une vision à long terme. Tout cela pouvait, devait être pondéré.

Rendons hommage au conseiller d'Etat Félicien Morel, président de la Caisse de pension, pour son ouverture associée à sa proverbiale ténacité. La discussion, aussi difficile qu'elle avait commencé, a progressé dans le respect mutuel vers un arrangement souhaité par les deux interlocuteurs. C'est finalement comme partenaires que nous avons pu présenter une solution moyenne qui, ne provoquant pas de modification de plans et donc aucun retard mal venu, limite la surface affectée au parking à 350 places, réduisant ainsi sa capacité d'une centaine de places, le volume construit n'étant pas modifié. La solution trouvée a permis de débloquent rapidement les autres obstacles au projet. Ce sont donc bientôt 220 logements qui vont pouvoir être mis en chantier.

Conclusion de Félicien Morel: «C'est la règle du jeu. Avant on a pu construire un peu n'importe quoi. Nous sommes dans un Etat démocratique qui permet ce type de procédure: il y a des intérêts légitimes qui doivent pouvoir être exprimés.»

Gérard Bourgaard



**Droit de vivre contre permis d'exploitation:
le pot de terre contre le pot de fer?**



Idylle pastorale en danger!

Oberried, une petite commune résidentielle de 157 habitants, sur les pentes du Cousinbert aux abords du Mouret. Un habitat dispersé, entre haies, combes et jardins, de vieilles fermes au bord d'une petite route sinueuse. A l'écart de tout, du bruit, du trafic: pouvait-on croire.

Géologiquement, la région est formée de vastes moraines de la dernière glaciation s'étendant des deux côtés de la Sarine et constituant le principal gisement de gravier du canton. Au temps des grands chantiers, cela représente une «mine d'or».

Sur la rive droite de la Sarine (côté La Roche), il y a déjà 14 gravières en activité, sans compter les immenses gisements sis de l'autre côté: Sorens, Farvagny, La Tuffière...

A Oberried, rien de tel encore, mais l'idylle est en danger: un entrepreneur de Praroman voulant exploiter une gravière au-dessus du village, alors qu'il n'y a pas d'autre accès que la petite route sinueuse le long de laquelle se pressent, à la toucher, la plupart des habitations et fermes.

Ici comme ailleurs, des maisons, des gens; mais ici une route pentue (jusqu'à 13%), sinueuse, étroite, des sites protégés reconnus d'intérêt régional dans l'ISOS et plus de 13 fermes caractéristiques, en bois, toutes dignes d'intérêt, plusieurs de valeur A ou B, sises au bord de la route en question: une menace grave à tout point de vue.

Ici pas de zone d'exploitation de gravier prévue par la Commune dans le Plan d'aménagement local accepté par le Conseil d'Etat en 1991; le gisement en question ne figure d'ailleurs pas dans le Plan directeur cantonal des grands gisements.

Dès le début, de nombreuses oppositions se sont manifestées, dont celle partielle de la Commune.

Le Conseil d'Etat, qui a rejeté les recours et confirmé le permis d'exploiter, n'a pas jugé bon d'effectuer une vision locale; il n'a pas jugé bon non plus de consulter la Commission des monuments historiques comme on le lui demandait. Cette autorisation est d'autant plus incompréhensible qu'il n'y a pas de besoin de gravier: les trois gisements en activité les plus proches sont situés à moins de 4 km du Mouret (Montévraz, Tentlingen, Sâles-Ependes). On peut se demander si l'autorité a vraiment pesé tous les intérêts en présence. Il en va, en premier lieu, de la tranquillité et de la sécurité des habitants soumis au passage de gros camions à pleine charge sur une voie d'accès qui n'est pas prévue à leur usage. Il y a aussi que le site et les bâtiments du village forment un patrimoine naturel et culturel que l'on prétend vouloir protéger. Les habitants ont consenti des sacrifices pour le maintien de ce patrimoine datant des XVIII^e et XIX^e siècles. L'approche officielle n'a pas eu de vision globale, mettant en balance tous les intérêts en jeu, y compris l'intérêt général.

Les opposants, qui ont maintenant porté leur recours devant le Tribunal fédéral, ne sont pas au bout de leur course d'obstacles. Les frais engagés par de simples particuliers se chiffrent en milliers, en dizaines de milliers de francs, auxquels s'ajoutent le temps consacré, les discussions, les soucis qu'une telle affaire exige et impose. Il faut une bonne dose de courage et de ténacité pour ne pas baisser les bras. Sans l'aide de deux artistes, André Clerc et Michel Gremaud,

Une route étroite (4 à 4,5 m et même 3 m sur une part du parcours), sinueuse, sans grande visibilité.



Les habitations à la toucher!



Une route tout juste bonne pour le trafic local, les convois agricoles.

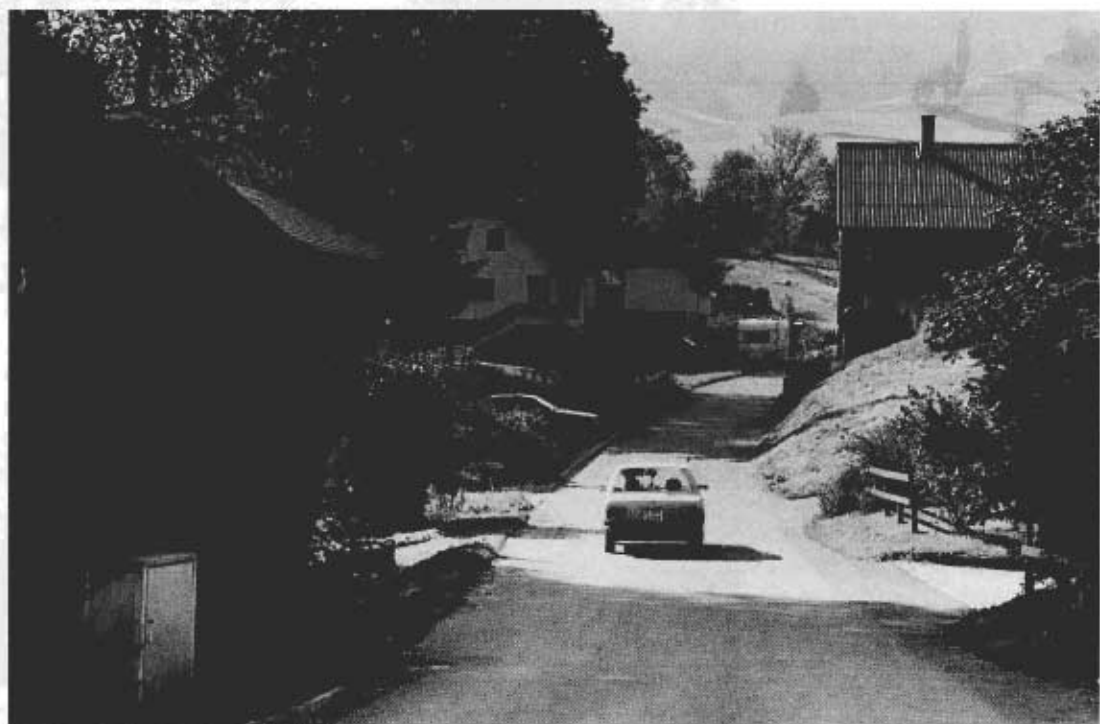


qui, tous deux, ont offert une gravure à mettre en vente pour soutenir les opposants*, cette action aurait été impossible.

La motion Schmutz va aggraver la situation. Sous prétexte de raccourcir les procédures, elle va surtout retrancher les droits légitimes des citoyens. Car, en plus de tous ces frais, de tous ces soucis,

les opposants seront, en plus, exposés à déposer des «sûretés», une somme d'argent qui risque fort de dépasser leurs moyens. Qui plus est, ils seront soumis à une pression, à une intimidation insupportables.

*A commander à Nadia Brodard, 1724 Oberried
Prix: Fr. 100.- numérotés de 1 à 110



Demain, dévaloir pour un gros camion à pleine charge?

Biens culturels incongrus?

A coup sûr, la portion congrue

Le Jour des Morts prochain verra la passation de pouvoirs entre l'ancien conservateur des monuments historiques et le nouveau conservateur des biens culturels. La date est hautement symbolique, elle évoque, malgré le changement d'appellation, plus un enterrement qu'une renaissance.

Une loi en trompe-l'œil vient d'entrer en application. Le rôle du service de protection est réduit, la responsabilité majeure incombera désormais aux communes. A la notion claire d'«inventaire» on substitue celle, peu contraignante de «recensement»: la notion de conservation gagne en flou ce qu'elle perd en base scientifique. Et *last but not least*: à peine le service vient-il de s'installer aux Augustins qu'on parle de le redéménager pour laisser la place au Tribunal administratif... Le service, insuffisamment doté et structuré, rattaché à l'Instruction publique alors que le poids des décisions incombe aux Travaux publics, sans orientation et but bien défini, apparaît un peu comme la cinquième roue du char dans le contexte actuel d'économies et de pénurie d'idées.

Son demi-frère, le Service archéologique cantonal, mieux doté en personnel par l'action efficace et têtue de l'ancienne responsable Hanni Schwab, est maintenant en instance de déménagement à la caserne de la Planche. La décision devrait être entérinée par le Grand Conseil à la fin de l'année, du moins si le référendum financier ne vient pas donner prétexte à tout flanquer par

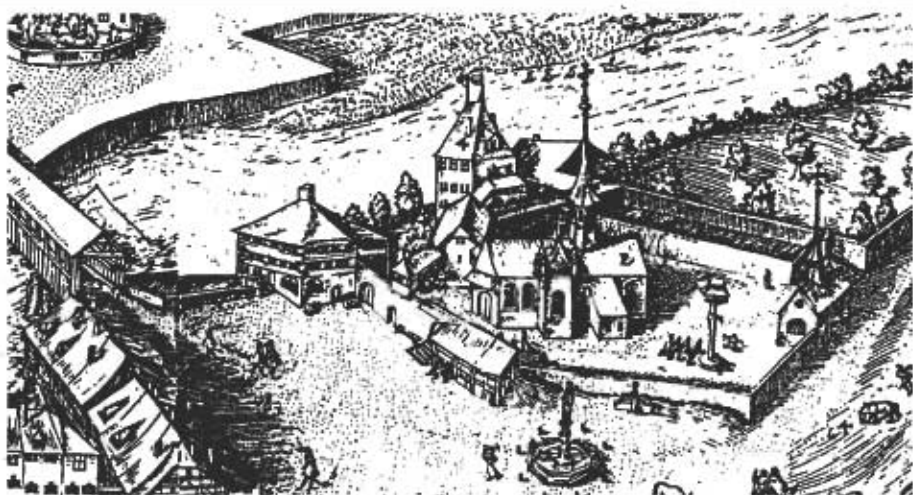
terre. Hélas, le projet, généreux au départ, qui prévoyait de créer à la Planche un musée archéologique se trouve amputé (provisoirement, nous dit-on) de cet indispensable moyen didactique et scientifique. Etre privé d'ouverture au public représente pour l'avenir un handicap lourd de conséquences.

Il serait injuste cependant de tout peindre en noir, car ces services recèlent de grandes potentialités. En témoignent les publications du Service archéologique (la régulière «Chronique archéologique») ainsi que l'exposition présentée tant à Fribourg qu'à Bulle. De son côté, le Service des biens culturels, qui était un peu en retard dans ce domaine, vient de sortir une belle revue annuelle intitulée «Patrimoine fribourgeois»*, démonstration du sérieux du travail d'inventaire, de recherche et d'analyse fourni par une petite équipe de gens très qualifiés. Une fois qu'elle se sera dégagée de son style encore trop universitaire, elle pourra s'adresser au large public qu'il convient d'atteindre.

Abordons maintenant la grisaille de la réalité au travers de quelques exemples qui illustrent les difficultés actuelles en matière de conservation des biens culturels.

*A commander au Service des biens culturels, ch. des Archives 4, 1700 Fribourg

La Commanderie de Malte en danger



Le sort réservé à l'ancienne Commanderie de Malte est un bon test de la volonté de conservation du patrimoine affichée par le Gouvernement cantonal. Il montre en fait son absence de volonté face à l'obstination bureaucratique de ses services. La Commanderie est, comme devant, destinée à servir d'annexe à la Prison centrale.

Rappel des faits. Avec le départ de l'armée de la caserne de la Planche, l'ancienne Commanderie, utilisée comme mess des officiers, est désaffectée.

Dans un premier temps, on envisage d'y loger l'administration du service archéologique, puis le Tribunal administratif et maintenant d'en faire une annexe de la prison surpeuplée. L'information tombe en avril de cette année; il s'agit d'affecter les locaux «inutilisés» de la Commanderie à l'exécution des peines sous les régimes de la semi-liberté et de la semi-détention, permettant de «libérer» 17 cellules à la Prison centrale.

Remarquez bien qu'à aucun moment on ne se pose la question de savoir qu'elle serait la meilleure utilisation, la fonction compatible qui permettrait de mettre en valeur cet ensemble de bâtiments chargés d'histoire en plein cœur de la Vieille-Ville. C'est vide, y a qu'à fourrer quelque chose dedans; cette conception simpliste porte la marque du Service des bâtiments de l'Etat, qui n'en est pas à sa première bourde.

C'est contre cette solution bâclée que s'élèvent, en mai 1993, 84 député(e)s (sur 130), signataires d'une interpellation soulevant les objections suivantes:

«S'agissant d'un monument historique important, datant pour l'essentiel du XVI^e siècle, formant avec l'église de St-Jean, la chapelle Ste-Anne et la cure, un ensemble, on peut s'étonner d'un projet d'affectation qui ne tient pas compte de son caractère et qui nécessiterait des travaux d'aménagement coûteux et dommageables. Ce bâtiment a certes servi de 1820 à 1925 de maison de correction (alors qu'à peu près à la même époque le couvent des Augustins servait de prison), mais est-ce là une raison suffisante pour revenir à ce passé, sans envisager une remise en valeur du bâtiment et de son site? De plus, cet ensemble forme, avec le pont de St-Jean, la caserne de la Planche et la Planche-Supérieure, un des plus beaux paysages urbains de notre canton. La réutilisation de l'ancienne Commanderie ne devrait pas avoir pour résultat de la dissocier de cet ensemble mais bien au contraire de la mettre en valeur et de l'ouvrir au public.»

Les 84 signataires demandaient en conséquence qu'«une étude d'ensemble soit faite en concertation avec la Commune de Fribourg qui dispose, aux abords, d'un terrain (ancienne usine à



gaz) et d'un bâtiment (ancien Werkhof) qui sont actuellement sans affectation. L'occasion est donc unique de coordonner les efforts, même si les réalisations doivent s'échelonner dans le temps. Pour cela, il faut éviter des décisions hâtives qui hypothèquent l'avenir et nuisent à une vue d'ensemble.»

A l'évidence, le Conseil d'Etat ne modifiera pas d'une ligne son projet: aménagement de 27 places pour des détenus en semi-détention et en semi-liberté, car il s'en tient à la version d'une solution «provisoire» n'hypothéquant pas l'avenir. La demande d'étude d'ensemble reste en fait sans réponse.

Il y a plus grave. En trois mois, le Département des bâtiments n'a procédé à aucune consultation: ni auprès de la Commune de Fribourg, ni auprès de la paroisse de St-Jean, pourtant voisines directes, ni surtout auprès du Service des biens culturels, ainsi que le conservateur nous l'a confirmé.

Et, entre-temps, sur l'initiative de la Direction de l'économie, on employait pendant trois mois de jeunes chômeurs et chômeuses, des dessinateurs en bâtiment pour travailler à un projet de «réinterprétation» d'un ancien immeuble à l'abandon, jouxtant la Prison centrale! Un projet de rénovation en deux variantes: habitation et foyer pour semi-détenus (voir ci-contre). Pour ce faire, on leur avait mis à disposition les locaux de l'ancienne Commanderie...

Evidemment, le Département des bâtiments ne tient aucun compte de ce projet «parallèle»: en a-t-il seulement pris connaissance?

En résumé, le Service des bâtiments apparaît pour ce qu'il est: un Etat dans l'Etat. Parvenir à ignorer tour à tour la Commune de Fribourg, la paroisse, les habitants, les services des monuments historiques et le travail, désormais «dans le vide», des chômeurs, cela paraît un record. Ce n'est, en fait, que son habitude.

Mais, me direz-vous, au-dessus de ce service, il y a un conseiller d'Etat en charge des Travaux publics? Oui, c'est vrai. Très au-dessus, planant gentiment sur un petit nuage, il y a Pierre Aeby...

Gérard Bourgarel

Patrimoine rural: Un concours pour le patrimoine de demain

Le monde agricole est en profonde mutation et l'avenir du patrimoine rural est intimement lié à cette évolution. Pendant de nombreuses décennies les bâtiments ont pu être adaptés aux nouveaux besoins du monde agricole, mais aujourd'hui il y a une véritable rupture et une grande partie de ces bâtiments sont abandonnés. Seule une nouvelle affectation pourra les sauver de la disparition. Le lancement d'un concours d'architecture accompagné d'une campagne d'information auprès du public pourrait permettre de redonner une nouvelle vie à ce patrimoine rural qui ne mérite pas de disparaître.

En quarante ans, la représentation du monde agricole est passée de 55% à 11% de la population active dans notre canton et elle devrait encore descendre jusqu'à 7%. Cela veut dire que 6000 exploitations agricoles ont déjà disparu et que près de 140 suivent le même sort chaque année, laissant vides près de 7000 bâtiments. D'autre part, sur les 6000 exploitations encore en activité, près de 2500 nécessitent un assainissement. Ces quelques chiffres laissent bien entrevoir l'ampleur du problème. Il existe encore 1420 chalets d'alpage, mais pour l'instant il semble que les milieux concernés, grâce à l'aide des pouvoirs publics, soient à même de les entretenir. Le patrimoine rural représente quelque 6000 bâtiments dignes d'intérêt qui ont été inventoriés (624 sont classés en valeur A-AB d'intérêt cantonal, 3076 en valeur B-BC d'intérêt régional et 2390 en valeur C d'intérêt local).

Le monde agricole se trouve à un tournant. Les exploitations qui vont survivre auront besoin de bâtiments performants et fonctionnels. Les anciennes constructions peuvent-elles encore s'adapter à ces nouvelles exigences? Une nouvelle construction est-elle toujours nécessaire? Les agriculteurs savent-ils utiliser tout le potentiel de leurs anciens ruraux?

Dans tous les cas, une partie des bâtiments pourrait être adaptée afin de permettre aux agriculteurs

de compléter leur revenu par des activités telles que le tourisme rural ou l'artisanat.

Donner une nouvelle vie

Le sort de tous les bâtiments qui ont été «abandonnés» est bien plus inquiétant. En effet, à cause de l'absence d'une politique claire de la part des pouvoirs publics, une partie de ces bâtiments a été achetée pour des raisons purement spéculatives. Soit le bâtiment est rasé pour faire place à de nouvelles constructions, soit il est transformé en caserne locative pour pendulaires alors que ses structures ne le supportent pas. Il n'existe que quelques rares cas où la reconversion a pu être réalisée dans de bonnes conditions grâce à la prise de conscience des propriétaires qui s'est conjuguée avec l'action d'architectes compétents. Une nouvelle vie ne peut être donnée à ce patrimoine que dans la mesure où ce sont les nouvelles affectations qui s'adaptent aux bâtiments et pas le contraire.

Comme de bons modèles font cruellement défaut, il est grand temps qu'une action d'envergure soit entreprise pour que le patrimoine rural puisse trouver un avenir digne de son passé. C'est pourquoi nous voulons stimuler la création et contribuer à la constitution du patrimoine de demain en lançant un concours d'architecture sur le patri-

moine rural en 1994. L'idée a été lancée par Christoph Allenspach (Pro Fribourg N° 95, juin 1992). Des contacts informels ont été pris avec les milieux concernés et les réactions ont été positives.

Pour arriver à un résultat probant, il est nécessaire que l'Etat, à son plus haut niveau (Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles, Direction de l'intérieur et de l'agriculture,

Direction des travaux publics), ainsi que les milieux concernés (agricoles, de la conservation, les associations de défense du patrimoine et d'architectes) participent activement au lancement de ce concours.

Jean-Luc Rime

¹ Inventaire de la maison rurale réalisé par Jean-Pierre Anderegg

Les temps ont changé: il y a un siècle, le patrimoine rural était LE symbole national (Village Suisse de l'Exposition nationale de Genève en 1896). Il doit maintenant trouver une vocation nouvelle.

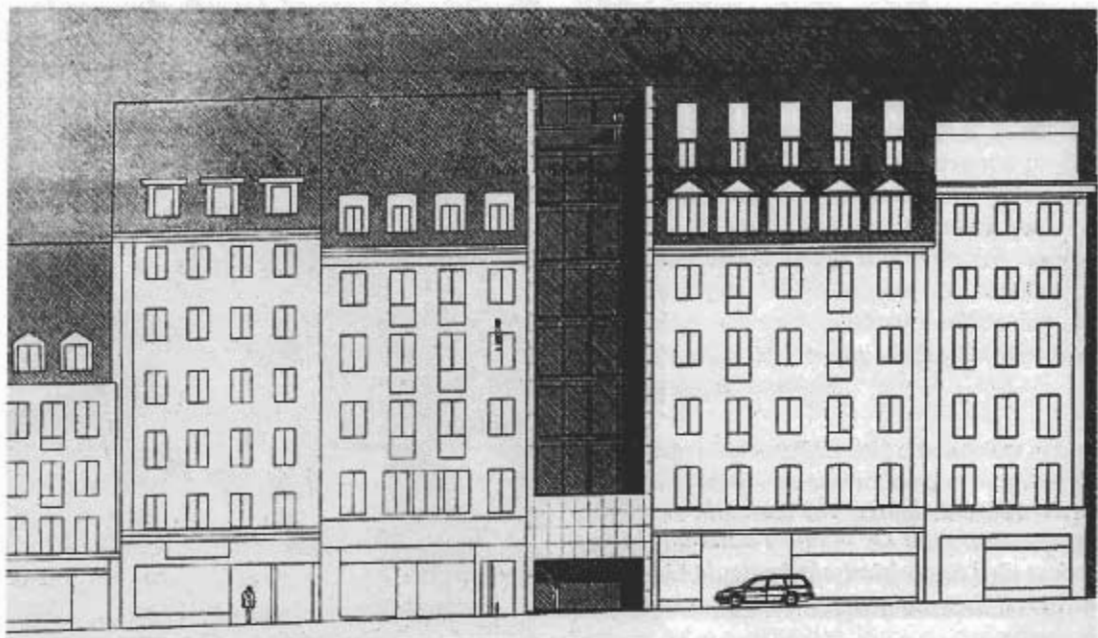


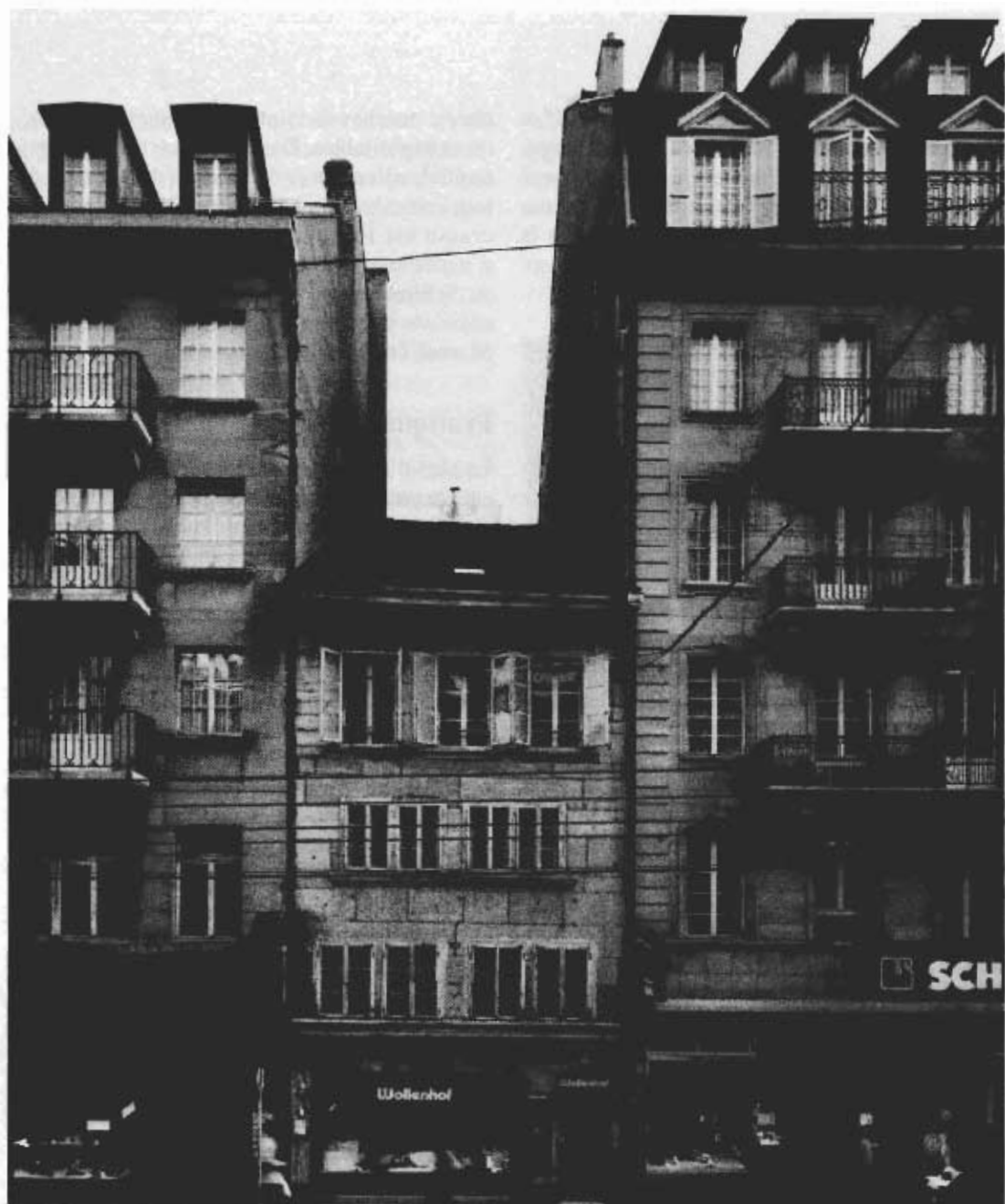
Rue de Romont: le dilemme embarrassant

L'immeuble rue de Romont 16, vestige coincé en sandwich entre deux immeubles de rapport, pose-t-il un problème de conservation ou d'architecture ? Evidemment, poser la question en ces termes, c'est aboutir à une impasse, chaque camp restant sur ses positions (voir Pro Fribourg N° 95, juin 92, p. 6). La solution architecturale a pris une longueur d'avance avec la publication des résultats du concours, dont le jury était présidé par Aurelio Galfetti. Le premier prix a été décerné aux architectes tessinois Muttoni, Caccia et Ostinelli de Faido. Le jury commente ainsi sa décision :

«Le projet se caractérise par une attitude forte et franche, qui s'inscrit bien dans la typologie de la rue de Romont, laquelle se compose de volumé-

tries, d'échelles et d'expressions très différentes. En toute logique, le parti retenu conduit à la démolition de l'ensemble du bâtiment. Cette perte est largement compensée par la clarté et la simplicité de l'architecture proposée et par un dispositif constructif rationnel et économique, d'une très grande lisibilité. Le rapport dialectique proposé entre l'ancien et le nouveau aboutit à une mise en valeur mutuelle. Le jury considère que l'expression unitaire de la façade vitrée y contribue. La proportion entre l'élément minéral liant les deux murs mitoyens et la façade de verre apparaît heureuse. Le jury pense que la réponse donnée au thème de l'insertion de l'élément nouveau dans un contexte ancien doit le conduire à décerner le premier prix à ce projet.»





Le patrimoine contemporain hors protection: les communes doivent revoir leur inventaire

La liste des bâtiments importants des XIX^e et XX^e siècles détruits ou dénaturés s'allonge. L'ignorance et l'indifférence les laissent sans protection aux mains des promoteurs. La situation ne changera que lorsque le critère de la qualité sera à l'égal de celui de l'ancienneté dans le domaine des biens culturels.

La halle aux cuves de la Brasserie Beaugard qui vient d'être démolie de même que la halle Ritter, détruite par la volonté arbitraire des autorités cantonale et communale, étaient deux témoins d'importance de notre histoire industrielle. Pro Fribourg s'est efforcé en vain de promouvoir leur réutilisation. Maîtres d'œuvre, politiciens, architectes et même conservateur des monuments ont soit nié, soit reconnu trop tard leur qualité architecturale. Un remord n'a jamais ressuscité quelqu'un. Ce qui démontre que l'ouverture à l'architecture moderne n'est pas chose acquise, tant chez les spécialistes que chez les gens dits cultivés.

Fribourg est construite: la ville est bientôt saturée de constructions jusqu'aux limites de son territoire. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus place pour de nouveaux bâtiments. Les programmes de construction qui, jusqu'alors, occupaient de nouveaux terrains se concentrent tout autant sur les espaces déjà densifiés de la ville: les anciennes constructions doivent disparaître ou sont attaquées dans leur substance. Les quartiers anciens ont vu depuis trente ans leurs maisons vidées de fond en comble et c'est maintenant le cas des immeubles des XIX^e et XX^e siècles qui subissent des transformations et sont des objets de spéculation. Les anciennes zones industrielles sont des «friches» recher-

chées: proches du centre, elles sont financièrement exploitables. Dans le même temps, la pratique de réfection et d'isolation des façades ôte tout caractère aux bâtiments: l'exemple le plus crasse est fourni par le sort des immeubles d'excellente qualité de la route Henri-Dunant au Schönberg: construits au début des années soixante par les architectes William Dunkel, Marcel Thoenen et Georges Schaller.

Pratique actuelle à Fribourg

Le plan d'aménagement local est entré en application pour sa plus grande partie et donne aux autorités communales quelques atouts, même si ce ne sont pas les meilleurs, pour la protection du patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles (art. 63-68 du règlement). En particulier, la trame des quartiers de Pérolles, d'Alt et de Gambach figure dans la zone protégée de même que quelques alignements de façades le long de rues principales, dont le boulevard de Pérolles. Des immeubles ont été marqués pour recevoir une protection moindre, c'est-à-dire moins stricte que dans la Vieille-Ville. Mais seuls trois bâtiments ainsi protégés ont été construits après 1920: l'Université de Miséricorde, dont la substance a déjà subi de graves atteintes, l'église du Christ-Roi à Pérolles (de Denis Honegger, 1951-55) et l'église St-Pierre au Gambach (de Fernand Dumas, 1928-29).

Les actuels critères de protection englobent les façades (art. 32), l'interdiction des surélévations (art. 33) et la protection des éléments intérieurs d'intérêt historique, artistique, etc. (art. 40). Le Conseil communal peut autoriser, à titre exceptionnel par une dérogation, des change-

ments volumétriques et architecturaux, quand le bâtiment s'en trouve amélioré ou lorsque des adjonctions gênantes sont éliminées (art. 51) et, lors de transformations, de telles «fautes» peuvent être corrigées (art. 54).

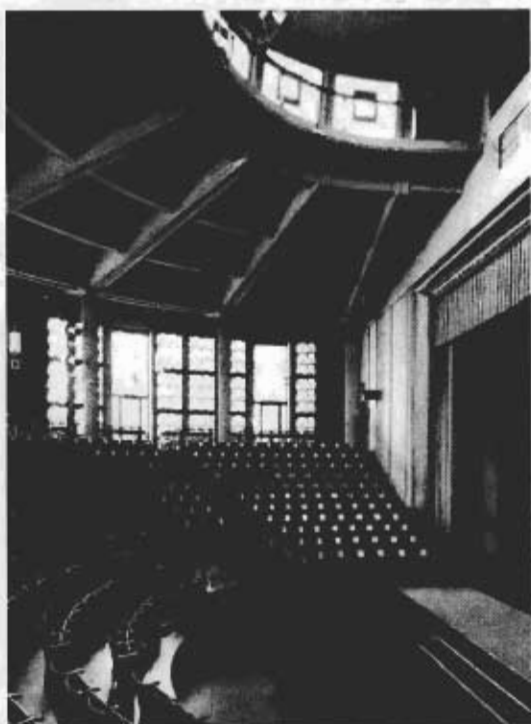
De cette façon, tant le Conseil communal que le Service de l'aménagement ont une marge d'appréciation, dans un sens comme dans un autre. Ils peuvent émettre des directives (art. 56) mais aussi accepter des modifications de façades ou des agrandissements (art. 65-67), dans la mesure où l'architecture du bâtiment est préservée. De cette façon, la Commune a déjà, jusqu'à un certain point, endossé la responsabilité que la nouvelle loi sur les biens culturels vient de lui transmettre.

La liste des immeubles modernes d'importance à protéger n'est de loin pas exhaustive. L'article 55 donne la possibilité au Conseil communal de la compléter, ce qui devient indispensable si l'on veut éviter un nouveau cas Beauregard. Ce qui importe c'est de promouvoir l'interdiction de démolir en fonction de la qualité et non de l'ancienneté. Le but n'est pas de protéger des détails ou des éléments épars, mais les témoins d'interventions architecturales de qualité de chaque époque. Les critères devraient être établis par des architectes, l'édilité et le Service des biens culturels. Pro Fribourg ne se tiendra évidemment pas à l'écart de cette démarche.

De telles exigences s'imposent non seulement pour la ville de Fribourg, où les conflits se cristallisent souvent, mais dans l'ensemble des communes. C'est le cas pour Romont, où le Conseil communal cherche par tous les moyens à se

débarrasser de l'Hôtel de Ville construit par Pierre Dumas en 1953-55, n'étant pas disposé à reconnaître la qualité de ce bâtiment important des années cinquante.

Christoph Allenspach



1 *Université de Miséricorde à Fribourg, Denis Honegger et Fernand Dumas, 1937-42. Le grand auditorium: des interventions, dont celle de la Conservation cantonale des monuments, ont empêché que le mobilier soit détruit.*

Un patrimoine à prendre en compte!

2 Immeubles d'habitation à Flamatt, Atelier 5; 1957, 1960, 1988. Cet ensemble de constructions appartient indubitablement au patrimoine architectural moderne de la Suisse.

3 Banque de l'Etat à Fribourg, Mario Botta, 1979-81. Un bâtiment phare qui a donné une impulsion à l'architecture fribourgeoise.

4 Hôtel de Ville à Romont, Pierre Dumas, 1953-55, un des rares bâtiments importants du canton datant de cette époque difficile.

2



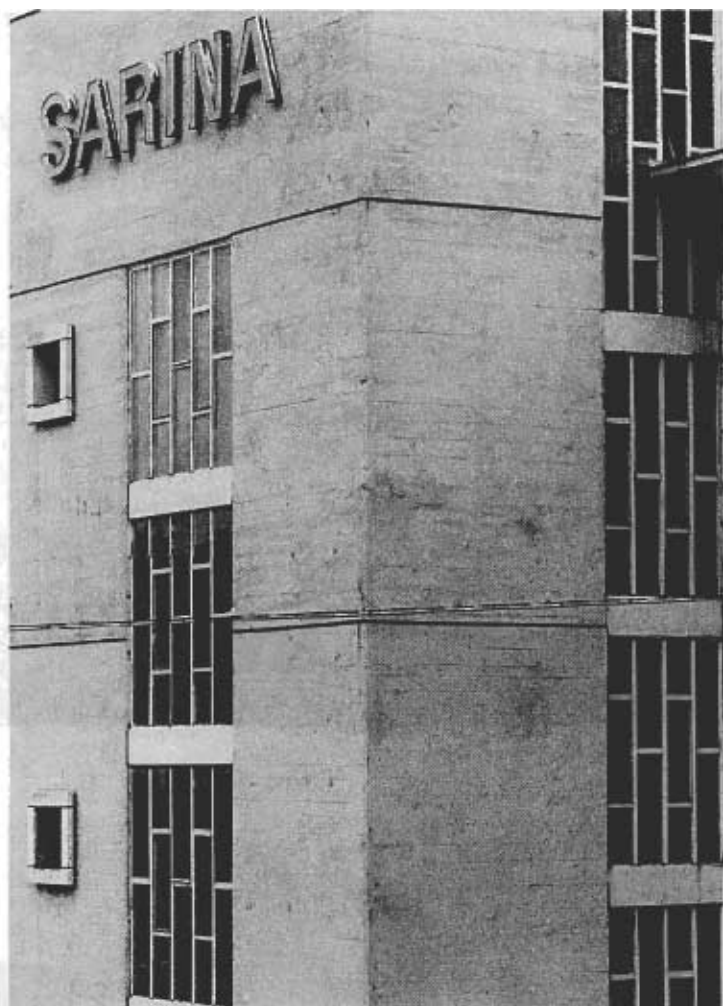


3

4



Patrimoine industriel: l'effacement



Les services des biens culturels n'auront pas eu le temps de découvrir le patrimoine industriel de l'agglomération fribourgeoise qu'il aura bientôt complètement disparu. La prestigieuse halle Ritter, témoin des débuts de l'industrialisation moderne à Fribourg, a cédé la place à un durable terrain vague. Les vestiges de l'industrie médiévale de la vallée du Gottéron sombrent dans l'oubli et s'effacent progressivement.

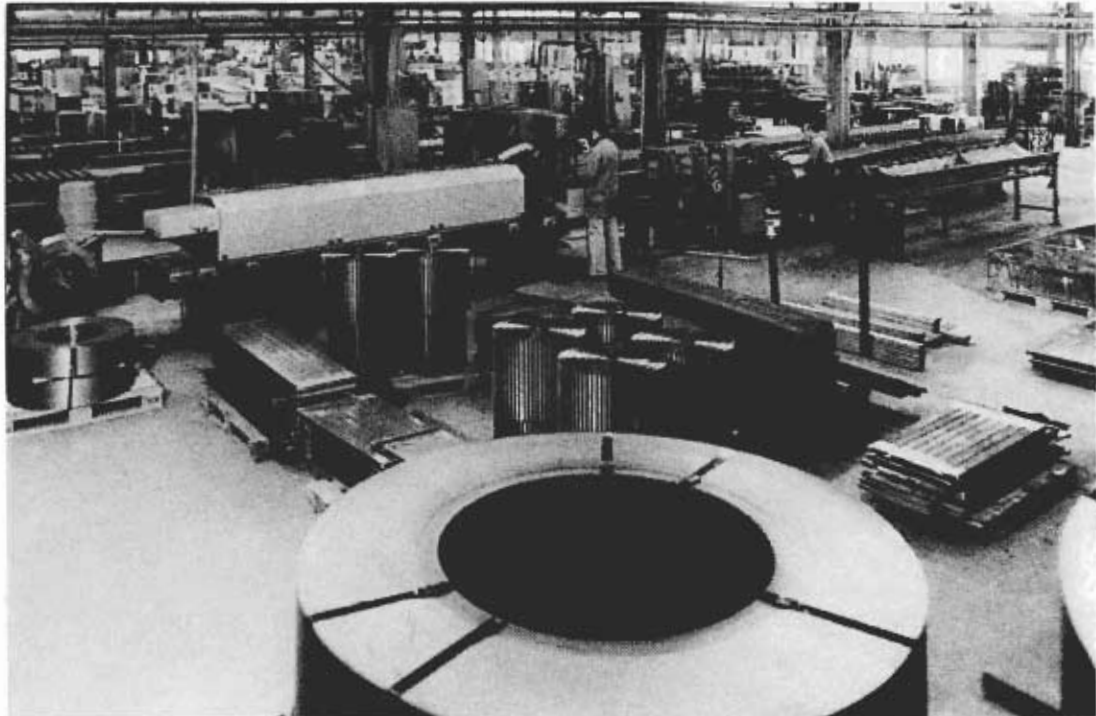
C'est maintenant au tour de la halle des cuves de l'ancienne Brasserie Beauregard et à l'usine Sarina de disparaître. Là au moins ses bâtiments vont céder la place à des projets correspondant aux besoins de notre époque. Les logements que la Caisse de pension de l'Etat va construire à Beauregard succèdent à des activités dont la place

n'est plus au cœur de la ville. Mais démolir pour démolir, supprimer des places de travail au profit de places de parc, les emplois au profit des nuisances, comme un promoteur voulait le faire à l'ancienne fonderie, le holà s'imposait.

C'est donc «pour mémoire» que nous publions ces photos d'Aloys Lindenmann: avec la Sarina, c'est un pan de l'histoire industrielle de Fribourg qui tombe.

Restent des bâtiments et des espaces industriels qui peuvent encore être reconvertis à l'exemple du bâtiment des Chocolats Villars qui abrite des ateliers de l'Ecole d'architecture. L'ancienne Tuilerie de Corbières, par son caractère monumental, est l'un de ces bâtiments qui méritent attention et réflexion avant qu'il ne soit trop tard.







La part de rêve faite chair

Et la culture tout court? Celle qui participe de notre vie, qui nous aide à la dépasser? A trop parler de «biens culturels» (terme aussi frustrant que celui de «patrimoine»), on oublie bien vite que les œuvres d'art, que l'architecture ne vivent que par les hommes, que par le lien qui s'établit entre elles et eux. Et que le Belluard ne serait qu'un vieil entrepôt sentant le moisi si, une fois l'an, le Festival ne venait lui donner vie, créant une relation intense entre le lieu chargé d'histoire et les histoires que les artistes nous révèlent en un espace soudainement rendu magique.

Aussi, cela reste toujours aussi incompréhensible que Fribourg, si riche en vastes bâtiments anciens cherchant usage, ne soit pas parvenue à en consacrer un seul, durablement, au théâtre. Il n'y en a que pour les musées. Le Musée suisse de l'imprimerie trouve ainsi chaussure à son pied, alors que l'imprimerie fut ici à l'origine un objet de suspicion au contraire de Bâle, Genève ou Zurich. Et qu'on avait déjà le local en vue pour un Musée Tinguely, avant même d'être assurés de disposer d'une collection significative...

Ainsi, nos troupes théâtrales sont-elles condamnées au nomadisme ou à ses solutions provisoires et précaires, à ces locaux de fortune, privilèges des sans-fortune. Ces faiseurs de rêves, que ce soit le Théâtre des Osses à Givisiez, l'équipe de la Halle 2C dans l'ancienne usine Boxal, ou le Théâtre de l'Ecrou qui n'a plus rien du tout, font

preuve d'une extraordinaire ténacité, de patience et d'ingéniosité ... à votre service.

Bien sûr, au début, les fonctionnaires bien assis qui gèrent un maigre budget culturel se disent sans doute: ce sont là apparitions éphémères, des cigales que le premier hiver fera disparaître. Mais les années se succèdent aux années et il serait temps de se rendre à l'évidence qu'un travail de création théâtrale se poursuit à Fribourg, y survit dans les pires conditions.

Le Théâtre de l'Ecrou crée un nouveau spectacle

Voyez ce Théâtre de l'Ecrou qui, depuis sept ans, contre vents et marées a réussi à monter huit spectacles. L'Ecrou, c'est deux comédiennes fribourgeoises professionnelles, passionnées d'écriture et de métier, ayant fait appel à des comédiens et des metteurs en scène d'horizons divers. Privées de port d'attache, elles ont animé tour à tour le Belluard, l'espace Saint-Louis, la Halle 2C, à Paris au Théâtre du Rond-Point, à Sion, Lausanne et Genève. Leur prochain spectacle sera présenté au Théâtre de Poche de Fribourg, Samaritaine 3, du 18 novembre au 5 décembre: «Je veux t'aimer – toucher», Lettres d'amour de prisonniers. Mise en scène de Jo Excoffier.

Retenez ce lieu et ces dates.

THEATRE DE L'ECROU

lundi 10 août 1993

Ton soleil
Ta petite femme,

Je t'aime en fou ! Tu es l'être qui m'est le plus
cher ! Ton âme interpenètre la mienne et je

voudrais que jamais ces deux âmes ne se désirent
que les Cieux nous permettent un amour éternel,

un amour fini. Je souhaiterais que tu sois non
tard, la fenêtre s'ouvre et passe à travers

ta âme et la mienne se font tout entier.

Qu'Amour, cette Force qui bouillonne nous fermet
à l'extérieur des typiques, celles de nos relations

à nos égards, de nos égards.

Tu es la petite fleur blanche sur laquelle le rosier
de ma lumière, celle qui a été que tout est là

brasse de ses rayons et de sa chaleur et d'un
et nous ne parlons pas de nos fils, de nos parents

au fond de nous-mêmes. Quand tu fais ce sur
plus tard, de nos yeux bleus, mais aussi

bleus, jaunes, roses, indigo, de toutes les couleurs
de notre arc-en-ciel mais de toutes les couleurs

elles et de la couleur de la vie, de la couleur
grise et s'aiment et se font et se font et se font.

À la fin donnera, chuchote, chuchote la saison,
l'appel final, la mélodie de l'été : il se nommera

et dira : "Je m'appelle..."

LETTERS D'AMOUR

DE PRISONNIERS

CREATION 1993

Incantations

A la récession s'ajoute maintenant la régression mentale. Pour conjurer les périls, le Canton conviait à une grande messe intitulée curieusement «Etats généraux de l'économie fribourgeoise». Cette référence aux prémices de la Révolution française pourrait faire croire que notre gouvernement cantonal serait prêt à abdiquer ses pouvoirs aux mains des décideurs économiques.

La montagne de discours n'a accouché que d'un slogan: «Fribourg en plus, c'est mieux.» C'est apparemment mieux que rien, mais, au vu des moyens, c'est plutôt moins que rien. On se lasse vite des phrases creuses avec rien pour mettre dedans.

Parler de morosité, de regain d'intérêt pour l'épargne et la sécurité au détriment de l'investissement et de la consommation, c'est vouloir faire croire que la crise actuelle est seulement dans les têtes alors qu'il s'agit d'un profond et durable changement structurel, d'une course à la productivité, la suppression des emplois permettant de dégager des bénéfices: on privilégie le rendement du capital au détriment du travail.

Et le canton ne peut guère que suivre le mouvement, n'ayant pour lutter contre la sinistrose que des économies à proposer: report d'investissements, blocage de postes et de salaires. En accentuant la spirale vers le bas, avec le risque supplémentaire d'une accélération sous la menace du référendum financier.

L'initiative, qui passait à la trappe, rebondit!

Le Conseil d'Etat s'est livré à un exercice de haut vol en proposant tardivement d'invalider l'initiative «Sauvez la Haute-Gruyère» et ses 9600 signatures. Dans la région, les gens sont partagés: Grandvillard croit au projet d'héliport alors que ses voisins, eux, rechignent à en supporter les nuisances.

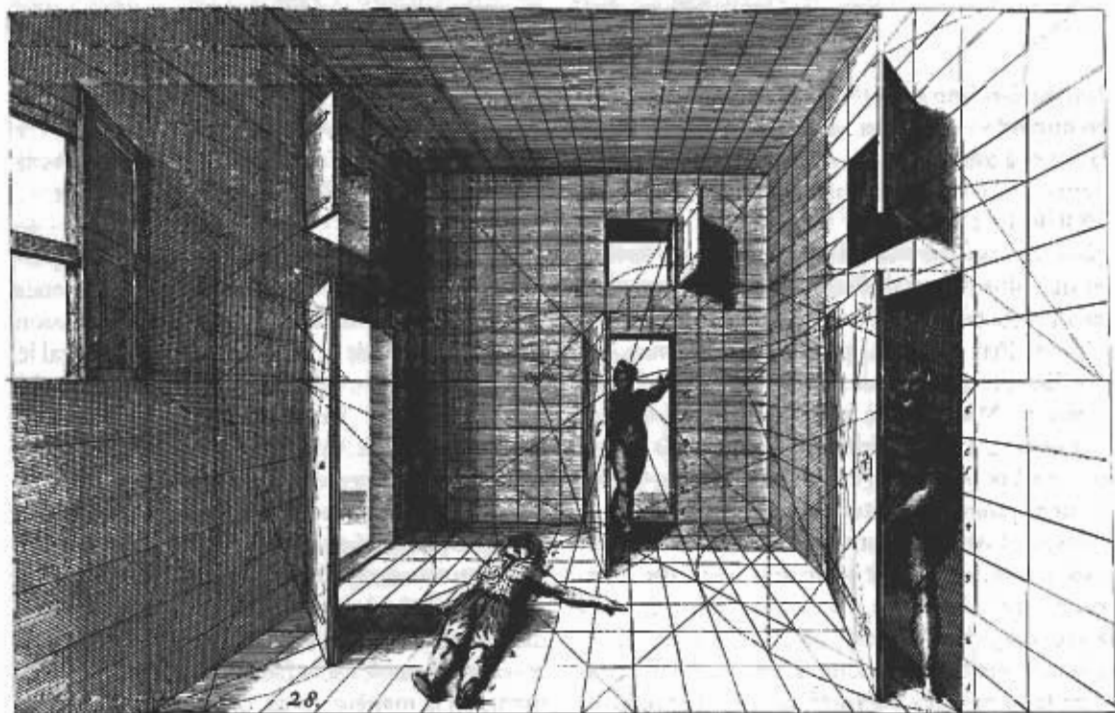
Les promoteurs ont, au départ, trop misé sur les arguments musclés. Ils adoptent maintenant un profil bas et volent même doucement au ras des pâquerettes: «L'héliport ne dérange jamais inutilement. ...Grandvillard, c'est une excellente position géographique très centrale, d'accès rapide à tous les chantiers possibles. ...Grandvillard, c'est un climat recherché pour un héliport: le brouillard, par exemple, s'y dissipe plus tôt et plus rapidement que sur d'autres places. ...Grandvillard ne craint pas les hélicoptères d'Air Moléson, les tests le prouvent, ce sont les plus silencieux actuellement en service.» En somme, beaucoup de bruit pour rien?

Ce qui dérange, c'est l'atteinte aux droits des citoyens. Une telle initiative invalidable? Alors que, dans d'autres cantons, elle ne le serait pas! Le Grand Conseil n'a pu partager la ferme confiance du Conseil d'Etat en ses «éminents» juristes – aussi éminents qu'anonymes – et, sagement, a renvoyé le paquet.

Les difficultés présentes agissent comme un stimulant. Menaces sur le patrimoine, menaces sur le droit de recours, restrictions de crédit, déréglementation renforcent notre raison d'être et aiguissent notre vigilance.

Elles nous obligent à améliorer nos publications, à élargir notre cercle d'alliances et de participations à la Suisse et à l'Europe. Les textes et présentations qui suivent en donnent une idée.

Nous franchissons ainsi ce cap des cent parutions, confiants dans la fidélité de nos lecteurs et les yeux fixés vers l'avenir.



Perspectives européennes: «Eurocultures» accueille «Pro Fribourg»

La constitution en 1992 à Bruxelles d'«EURO-CULTURES», l'Observatoire européen du développement socioculturel de la ville», doit beaucoup à l'action de «PRO FRIBOURG», à son équipe dynamique ainsi qu'à son animateur, Gérard Bourgarel.

Et je m'explique. Chargé au début des années septante pour m'occuper des politiques urbaines au Conseil de l'Europe, j'apprends très vite qu'à Fribourg, en marge de la politique de la Municipalité – et souvent en désaccord avec celle-ci – un groupe très actif milite pour une meilleure qualité de la vie urbaine. Qu'en plus il publie une excellente revue trimestrielle dont même ceux qui y sont critiqués reconnaissent les qualités.

Issu moi-même de cette génération post-soixante-huitarde si méfiante par rapport à l'establishment et à tout ce qui est trop «officiel», avant de rencontrer les personnes, je lis «PRO FRIBOURG». Il est vrai qu'à l'époque – n'oublions pas que nous sommes deux décennies en arrière, et qui plus est en Suisse – mon premier jugement n'est pas très objectif et que je suis tenté de classer Pro Fribourg plus près des Amis des vieilles pierres que des Bürgerinitiativen allemandes. Mais, peu à peu, et surtout quand je commence à aller à Fribourg, je me rends compte à quel point l'engagement du groupe est juste. A quel point il se situe à égale distance de la «base» et de l'institution communale, en assurant ainsi parfaitement son rôle de structure intermédiaire. On verra plus tard, notamment à Kreuzberg (Berlin) mais aussi à Vienne comme à Barcelone et en plusieurs autres endroits, combien les structures intermédiaires sont appelées à

jouer un rôle décisif dans la vie urbaine, dans cette fin de siècle, lorsque les difficultés de tous ordres dépassent les possibilités limitées – en hommes et en finances – de l'institution communale, telle que nous l'avons héritée du XIX^e siècle.

«Eurocultures» a tenu son premier colloque européen en novembre 1992 à l'Institut Supérieur d'Architecture de Bruxelles à la veille du 1^{er} janvier 1993 sur le thème «L'architecture et l'urbanisme: pédagogie – praxis – recherche dans l'Europe Unie de 1993». Et bien naturellement, Gérard était avec nous pour nous faire part de son expérience de vingt-cinq ans de luttes au sein de Pro Fribourg. Comme à tant d'autres rencontres internationales – des ONG ou des institutions officielles internationales – l'action de Pro Fribourg a été très bien accueillie par les participants. Que Gérard soit en même temps un élu politique mais également un militant actif dans sa cité a rendu son propos crédible et attachant.

A l'heure où, sur proposition du participant portugais à notre 1^{er} colloque, l'architecte Faria, nous préparons en collaboration avec la Commission de coordination de la région centre du Portugal le 2^e Colloque européen de Coimbra (22-26 novembre 1993: Valorisation de l'espace et de sa dimension culturelle: les dommages de la construction dispersée), quoi de plus normal que de solliciter Pro Fribourg à nous faire part de son point de vue sur un sujet de grande importance. Il s'agit d'évaluer les rapports de l'objet architectural à ses environnements en soulignant les dangers de la construction dispersée. Sans doute les cantons suisses sont bien dotés de lois et règlements en la matière; mais, dans les pays de l'Est

— où à la dictature succède une époque à laquelle certains assimilent liberté avec laisser-faire — et souvent aussi bien en différents endroits de l'Europe occidentale tels que les régions périphériques ou des pays disposant de faibles instruments réglementaires en la matière, la dimension culturelle de l'espace est souvent négligée, quand elle n'est pas carrément mise en danger.

Et si en 1994, lorsque nous espérons nous réunir en 3^e colloque à Saint-Petersbourg, le thème sera probablement lié aux rapports de la ville européenne avec son Hinterland, nous espérons que Pro Fribourg nous apportera encore une fois son témoignage. Voilà pourquoi Pro Fribourg est utile non seulement dans sa ville mais aussi au plan européen. Pour «Eurocultures», son action, sa participation et son soutien nous sont d'un grand secours.

Si notre 1^{er} colloque a bénéficié du soutien financier de la Commission des Communautés européennes, si le 2^e colloque est accueilli au Portugal par une instance gouvernementale, nous restons bien évidemment maîtres de nos choix théma-

tiques, de nos conclusions. En ceci nous sommes en parfaite harmonie avec Pro Fribourg, au sens qu'elle donne à l'exercice de la démocratie locale: la participation active des habitants aux décisions dont dépend le devenir de leur ville. Les quatre-vingt dix-neuf numéros de «PRO FRIBOURG» constituent un exemple européen. Que les habitants de Fribourg s'y reconnaissent constitue pour le trimestriel fribourgeois non seulement un encouragement mais, aussi, nous en sommes certains, l'exigence de continuer avec le même esprit d'indépendance, de critique et de proposition, de participation active.

A l'occasion de ce numéro symbolique de «PRO FRIBOURG», nous sommes heureux de lui souhaiter un tout aussi grand succès dans cent prochains numéros!

D. Bernfeld / «Eurocultures» – Bruxelles

* Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc
57, rue d'Irlande / B-1060 Bruxelles

Perspectives: La Collection des «repères fribourgeois»

Notre revue, en bientôt trois décennies d'existence, a fourni une chronique des événements de notre ville et de notre région, contribuant à notre mémoire collective. Il était tentant de publier de temps à autre des cahiers sortant de l'ordinaire, sur des thèmes de référence. Cela donna «Vivante cathédrale», tiré à plus de 15'000 exemplaires. Ce succès nous encouragea à aborder des sujets plus difficiles: ce furent nos deux cahiers sur les ponts et l'inventaire de l'architecture des années trente, sous le titre «L'esprit moderne», depuis longtemps épuisés.

L'étape suivante fut le passage au format carré, offrant plus de possibilités à la mise en pages. Ce fut la naissance de la série des «repères fribourgeois» avec les numéros 1 et 2 consacrés à «Manessier à Fribourg» et à la restauration de «l'église des Cordeliers». Une ligne se dessinait: marquer, l'année même de l'événement, des étapes importantes de la création artistique ou/et de la mise en valeur du patrimoine.

Avec les cahiers 3 et 4, «Barberêche retrouvé» et «Chemins de St-Jacques en terre fribourgeoise», la formule se rode et trouve une meilleure présentation graphique. Elle s'appuie à chaque fois sur les travaux solides de chercheurs et d'architecte. Avec une base scientifique sûre, elle évite le piège de ces publications qui tournent dans un cercle étroit de spécialistes: elle s'adresse, sans tomber dans la facilité, à un large public, à la fois exigeant et ouvert.

Le pari a été tenu, parfois aux limites de l'acrobatie. Avec un petit noyau de bénévoles, il est difficile de planifier, de coordonner, de «tenir»

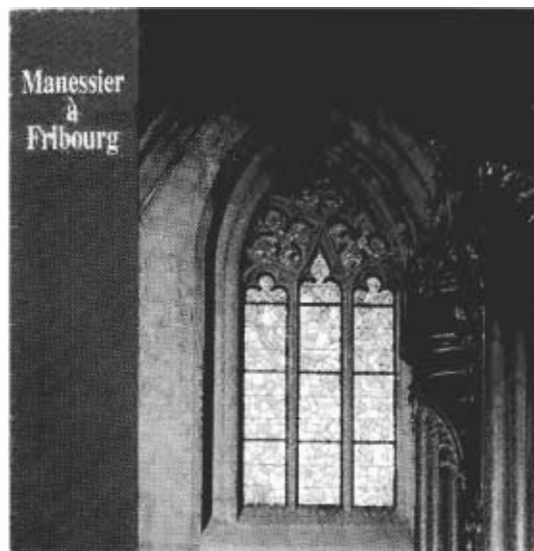
et imposer les délais. Le bouclage se fait au dernier moment, en catastrophe: l'imprimeur en sait quelque chose. Le budget est restreint et nous oblige à faire des choix parfois douloureux: heureusement, grâce au fidèle appui de la LOTERIE ROMANDE, nous pouvons dépasser nos propres limites.

Nous travaillons déjà sur le plus long terme. La préparation de notre cahier de Noël est bien engagée: ce sera le cahier sur «Invaud, histoire d'une ferme», un bâtiment exceptionnel du XVIII^e siècle, près de Rue, entre Glâne et Veveysse qui vous réservera, comme à nous, des surprises.

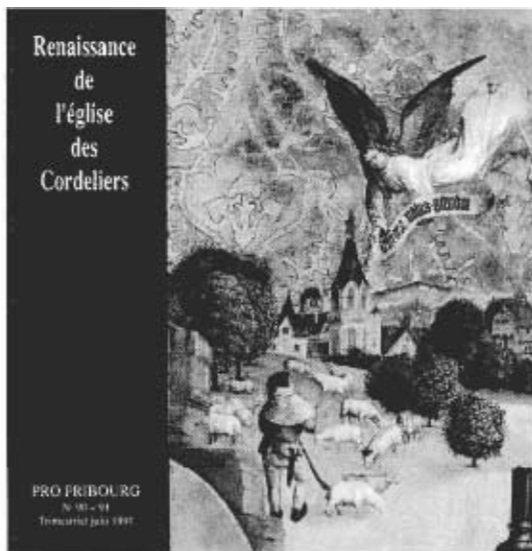
Dans le cadre d'une collaboration qui s'amorce avec le Musée d'art et d'histoire, en accompagnement de projets d'expositions, nous allons concrétiser un ancien projet pour lequel nous avons réuni une volumineuse documentation et nombre de documents inédits: une publication sur le peintre Josef Mehoffer, auteur des vitraux de la cathédrale, mais surtout figure marquante de l'art nouveau polonais. Nous présenterons son œuvre dans une large perspective en collaboration avec nos amis polonais. Ceci s'inscrit à l'horizon 1995.

Entre-temps, nous consacrerons un «repère fribourgeois» à Montagny et à Charles de Castella, cet architecte ayant participé à la reconstruction de Bulle après l'incendie de 1805 et sur lequel le Musée de Fribourg prépare une exposition.

Ce programme, nous le tiendrons grâce à votre appui, à votre intérêt renouvelé. C'est avec vous que nous le réaliserons.



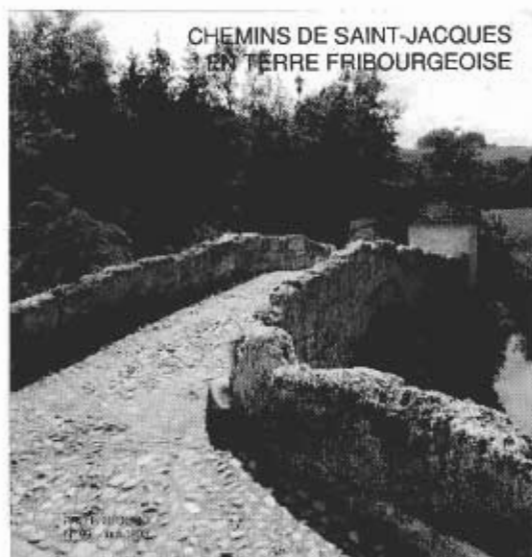
1



2



3



4

Notre collection des «repères fribourgeois»

En préparation:

- 5 INVAUD, histoire d'une ferme (Noël 1993, voir au dos)
- Montagny et Charles de Castella (1994)
 - Mehoffer et l'art nouveau polonais (1995)

entre autres...

INVAUD (FRIBOURG)

Histoire d'une ferme



Notre prochain cahier spécial de Noël